



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 21 mars 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026  
Reçu en préfecture le 23/03/2026  
Publié le  
ID : 035-213502792-20260323-2026\_07-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, le conseil municipal de la commune de Saint-Guinoux, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMON, Maire.

**PRESENTS** : Pascal SIMON, Anne-Marie BEAUFEU, Henri DE LATTIGNANT, Fanny GOUDE, Yvonnick BESNARD, Anifa BLOT-GUEYE, Jean-Marc GEOFFROY, Clotilde Mornet, Nicolas BONNOT, Caroline FEVRIER, Armand BLANCHERIE, Enora GUILCHER, Quentin FLAMENT

**ABSENTS** : Margaux LAVAL (pouvoir à Enora GUILCHER), Yoann MIRIEL (pouvoir à Armand BLANCHERIE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Anne-Marie BEAUFEU

---

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents : 13  
Nombre de pouvoirs : 2  
Date de la convocation : 16 mars 2026  
Date de la publication : 16 mars 2026

---

### DCM2026.07 ELECTION DU MAIRE

Mme Anne-Marie BEAUFEU, doyenne des membres présents du conseil municipal, prend la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Elle procède à l'appel nominal des membres du conseil, dénombre 15 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Elle rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. La majorité se calcule par rapport au nombre de suffrages exprimés, décompte fait des bulletins blancs et nuls.

Ceci étant exposé,

Article 1 : Le conseil municipal procède à l'élection du Maire

1. Se porte candidat :
  - **Monsieur Pascal SIMON**
2. Deux assesseurs sont désignés : Anifa BLOT-GUEYE et Armand BLANCHERIE
3. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a procédé au vote à bulletin secret
4. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) : 15  
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code électoral) : 0  
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du Code électoral) : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 15  
Majorité absolue : 0

Ont obtenu : .....**Monsieur Pascal SIMON**.....15 voix

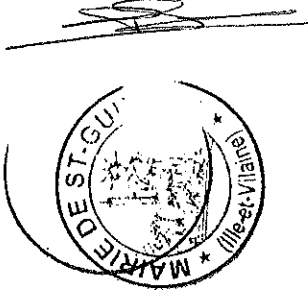
Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le  
ID : 035-213502792-20260323-2026\_07-DE

Article 2 : **Monsieur Pascal SIMON** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, il est proclamé **Maire** et installé immédiatement dans ses fonctions.

Le Maire  
Pascal SIMON



Le Secrétaire de séance  
Anne-Marie BEAUFEU

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Anne-Marie Beaufeu", written over a large, stylized scribble.



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 21 mars 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 035-213502792-20260323-2026\_08-DE

*L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, le conseil municipal de la commune de Saint-Guinoux, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMON, Maire.*

**PRESENTS** : Pascal SIMON, Anne-Marie BEAUFEU, Henri DE LATTIGNANT, Fanny GOUDE, Yvonnick BESNARD, Anita BLOT-GUEYE, Jean-Marc GEOFFROY, Clotilde Mornet, Nicolas BONNOT, Caroline FEVRIER, Armand BLANCHERIE, Enora GUILCHER, Quentin FLAMENT

**ABSENTS** : Margaux LAVAL (pouvoir à Enora GUILCHER), Yoann MIRIEL (pouvoir à Armand BLANCHERIE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Anne-Marie BEAUFEU

---

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de pouvoirs : 2

Date de la convocation : 16 mars 2026

Date de la publication : 16 mars 2026

---

### DCM2026.08 DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur SIMON Pascal élu maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le Maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à un tiers de l'effectif légal du conseil municipal, soit pour Saint-Guinoux, un maximum de quatre adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à **quatre** le nombre des adjoints au maire de la commune, après un vote à main levée, **à l'unanimité** des membres présents.

Le Maire  
Pascal SIMON

Le Secrétaire de séance  
Anne-Marie BEAUFEU



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 21 mars 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026  
Reçu en préfecture le 23/03/2026  
Publié le  
ID : 035-213502792-20260323-2026\_09-DE

*L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, le conseil municipal de la commune de Saint-Guinoux, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMON, Maire.*

**PRESENTS** : Pascal SIMON, Anne-Marie BEAUFEU, Henri DE LATTIGNANT, Fanny GOUDE, Yvonnick BESNARD, Anifa BLOT-GUEYE, Jean-Marc GEOFFROY, Clotilde Mornet, Nicolas BONNOT, Caroline FEVRIER, Armand BLANCHERIE, Enora GUILCHER, Quentin FLAMENT

**ABSENTS** : Margaux LAVAL (pouvoir à Enora GUILCHER), Yoann MIRIEL (pouvoir à Armand BLANCHERIE)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Anne-Marie BEAUFEU

---

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de pouvoirs : 2

Date de la convocation : 16 mars 2026

Date de la publication : 16 mars 2026

---

### **DCM2026.09 ELECTION DE LA LISTE DES ADJOINTS AU MAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus, parmi les membres du conseil municipal, au **scrutin de liste** à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Il s'agit de listes « bloquées » composées alternativement de candidats de chaque sexe (article L. 2122-7-2 du CGCT modifié par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019).

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le vote a lieu au scrutin secret (art. L. 2122-4 du CGCT).

Ceci étant exposé,

**Article 1 :** Le conseil municipal procède à l'élection des **quatre adjoints au Maire**

1. Après un délai de deux minutes laissées aux candidats pour le dépôt des listes, le Maire constate qu'**une liste** de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire a été déposée par :
  - Liste conduite par **M. Henri DE LATTIGNANT** ;
2. Deux assesseurs sont désignés : Anifa BLOT-GUEYE et Armand BLANCHERIE
3. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a procédé au vote à bulletin secret ;
4. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :

Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne) :

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du Code électoral) :

Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du Code électoral) :

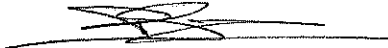
Nombre de suffrages exprimés :

Majorité absolue :

Ont obtenu :.....Liste conduite par **Monsieur Henri DE LATAIGNANT**.....**15 voix**

Article 2 : Ont été proclamés adjoints au Maire et immédiatement installés dans leur fonction, les candidats figurant sur la liste conduite par **Monsieur Henri DE LATAIGNANT**. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-dessous :

1. **Henri DE LATAIGNANT** .....Premier adjoint
2. **Anne-Marie BEAUFEU** .....Deuxième adjointe
3. **Yvonnick BESNARD**.....Troisième adjoint
4. **Fanny GOUDE**.....Quatrième adjointe



Le Maire  
Pascal SIMON



Le Secrétaire de séance  
Anne-Marie BEAUFEU





## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 21 mars 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 035-213502792-20260323-2026\_11-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, le conseil municipal de la commune de Saint-Guinoux, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMON, Maire.

**PRESENTS** : Pascal SIMON, Anne-Marie BEAUFEU, Henri DE LATTIGNANT, Fanny GOUDE, Yvonnick BESNARD, Anita BLOT-GUEYE, Jean-Marc GEOFFROY, Clotilde Mornet, Nicolas BONNOT, Caroline FEVRIER, Armand BLANCHERIE, Enora GUILCHER, Quentin FLAMENT

**ABSENTS** : Margaux LAVAL (pouvoir à Enora GUILCHER), Yoann MIRIEL (pouvoir à Armand BLANCHERIE), Quentin FLAMENT (pouvoir à Pascal SIMON)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Anne-Marie BEAUFEU

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de pouvoirs : 3

Date de la convocation : 16 mars 2026

Date de la publication : 16 mars 2026

### DCM2026.11 DELEGATIONS DU MAIRE AUX ADJOINTS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour des raisons de bonne marche des affaires communales, il déléguera par arrêté municipal des fonctions et de signature aux quatre adjoints qui viennent d'être élus :

Monsieur Henri DE LATTIGNANT, 1er Adjoint, a délégation de fonctions et de signature pour intervenir dans les domaines suivants :

- Finances
- Urbanisme
- Marchés publics
- Etat-civil
- Vie associative et sportive

Madame Anne-Marie BEAUFEU, 2ème Adjointe, a délégation de fonctions et de signature pour intervenir dans les domaines suivants :

- Affaires scolaires et périscolaires
- Action sociale
- Fêtes et cérémonies

Monsieur Yvonnick BESNARD, 3ème Adjoint, a délégation de fonctions et de signature pour intervenir dans les domaines suivants :

- Travaux structurants, maintenance, bâtiments et voirie
- Cimetière
- Nouvelles technologies

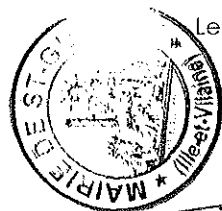
Madame Fanny GOUDE, 4ème Adjointe, a délégation de fonctions et de signature pour intervenir dans les domaines suivants :

- Bibliothèque municipale
- Communication
- Animations
- Jeunesse, culture

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

Le Maire  
Pascal SIMON

Le Secrétaire de séance  
Anne-Marie BEAUFEU





## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 21 mars 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 035-213502792-20260323-2026\_12-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, le conseil municipal de la commune de Saint-Guinoux, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMON, Maire.

**PRESENTS** : Pascal SIMON, Anne-Marie BEAUFEU, Henri DE LATTIGNANT, Fanny GOUDE, Yvonnick BESNARD, Anita BLOT-GUEYE, Jean-Marc GEOFFROY, Clotilde Mornet, Nicolas BONNOT, Caroline FEVRIER, Armand BLANCHERIE, Enora GUILCHER, Quentin FLAMENT

**ABSENTS** : Margaux LAVAL (pouvoir à Enora GUILCHER), Yoann MIRIEL (pouvoir à Armand BLANCHERIE), Quentin FLAMENT (pouvoir à Pascal SIMON)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Anne-Marie BEAUFEU

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de pouvoirs : 3

Date de la convocation : 16 mars 2026

Date de la publication : 16 mars 2026

### DCM2026.12 INDEMNITES DES ELUS (MAIRE ET ADJOINTS)

**Considérant** que la commune compte 1 206 habitants (Recensement de la population 2020),

**Considérant** que, pour une commune comptant entre 1 000 et 3 499 habitants, le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 55,7% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (IB 1027 = 4110.52 €),

**Considérant** la volonté de Monsieur Pascal SIMON, Maire de la commune, de bénéficier d'un taux inférieur à celui précité,

**Considérant** que, pour une commune comptant entre 1 000 et 3 499 habitants, le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction est fixé à 21,38% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

**Considérant** l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice,

**Considérant** qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints et du maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

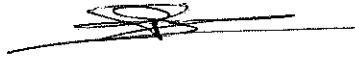
1. **DÉCIDE** que le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers, municipaux délégués est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :
  - a. **Maire** : **43.8%** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 1 800.41 € bruts ;
  - b. **1<sup>er</sup> Adjoint** : **14.6%** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 600.14 € bruts ;
  - c. **2<sup>ème</sup> Adjoint** : **12.17%** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 500.25 € bruts ;
  - d. **3<sup>ème</sup> Adjoint** : **12.17%** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 500.25 € bruts ;
  - e. **4<sup>ème</sup> Adjoint** : **12.17%** de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 500.25 € bruts ;
2. **DÉCIDE** que ces mesures prennent effet à la date d'installation du conseil municipal, soit le 21 mars 2026.

Le détail des indemnités de fonctions est annexé à la présente délibération.

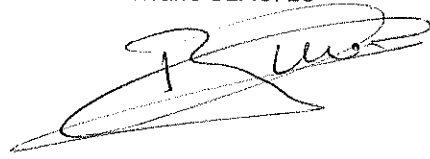
Envoyé en préfecture le 23/03/2026  
Reçu en préfecture le 23/03/2026  
Publié le  
ID : 035-213502792-20260323-2026-12-DE

| Statut        | NOM et Prénom       | Publié le                   |                                |
|---------------|---------------------|-----------------------------|--------------------------------|
|               |                     | % de l'indica brut terminal | indemnité brute mensuelle en € |
| Maire         | Pascal SIMON        | 43,8%                       | 1 800,41                       |
| 1ère Adjointe | Henri DE LATAIGNANT | 14,6%                       | 600,14                         |
| 2ème Adjoint  | Anne-Marie BEAUFEU  | 12,17%                      | 500,25                         |
| 3ème Adjointe | Yvonnick BESNARD    | 12,17%                      | 500,25                         |
| 4ème Adjoint  | Fanny GOUDE         | 12,17%                      | 500,25                         |

Le Maire,  
Pascal SIMON



La Secrétaire de séance,  
Anne-Marie BEAUFEU





## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 21 mars 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026  
Reçu en préfecture le 23/03/2026  
Publié le  
ID : 035-213502792-20260323-2026\_13-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, le conseil municipal de la commune de Saint-Guinoux, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMON, Maire.

**PRÉSENTS** : Pascal SIMON, Anne-Marie BEAUFEU, Henri DE LATAIGNANT, Fanny GOUDE, Yvonnick BESNARD, Anita BLOT-GUEYE, Jean-Marc GEOFFROY, Clotilde Mornet, Nicolas BONNOT, Caroline FEVRIER, Armand BLANCHERIE, Enora GUILCHER, Quentin FLAMENT

**ABSENTS** : Margaux LAVAL (pouvoir à Enora GUILCHER), Yoann MIRIEL (pouvoir à Armand BLANCHERIE), Quentin FLAMENT (pouvoir à Pascal SIMON)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Anne-Marie BEAUFEU

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de pouvoirs : 3

Date de la convocation : 16 mars 2026

Date de la publication : 16 mars 2026

### DCM2026.13 COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal peut former au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission. Les membres sont désignés par vote à bulletin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Monsieur le Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques.

**Considérant** la présence d'une seule liste pour chacune des commissions,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ADOpte** la liste des 15 commissions municipales suivantes :
- - Commission Finances et budget
  - Commission urbanisme
  - Commission Vie scolaire et périscolaire
  - Commission Action sociale
  - Commission Fêtes et cérémonies
  - Commission Bibliothèque
  - Commission Communication
  - Commission Vie associative et sportive
  - Commission Nature et Paysage
  - Commission Vie des hameaux
  - Commission Environnement
  - Commission Travaux structurants
  - Commission Aménagements urbains
  - Commission Maintenance et entretien

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

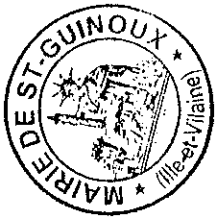
Publié le

ID : 035-213502792-20260323-2026\_13-DE

- Commission Evènements artistiques et culturels

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais à un vote à main levée pour désigner les membres des commissions ;
- **DÉSIGNE**, après appel à candidatures, les membres des commissions municipales (tableau joint en annexe).

| 1ER ADJOINT / HENRI                           | 2EME ADJOINT / ANNE MARIE  | 3EME ADJOINT / ROBIN                                | 4EME ADJOINT / FANNY                                | MAIRE                               |
|---|--|---|---|-------------------------------------|
| PÔLE ENVIRONNEMENT, NATURE ET VIE DES HAMEAUX | PÔLE AFFAIRES SCOLAIRE, PERISCOLAIRE, ET SOCIALE, FETES ET CEREMONIE | PÔLE TRAVAUX STRUCTURANTS MAINTENANCE BAT & VOIRIES | PÔLE JEUNESSE, CULTURE, EVENEMENTS ET COMMUNICATION | PÔLE FINANCES ET URBANISME          |
| VIE ASSOCIATIVE & SPORTIVE                    | VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE   | TRAVAUX STRUCTURANTS                                | BIBLIOTHEQUE  | FINANCES ET BUDGET                  |
| ARMAND<br>YOANN                               | ANITA<br>CLOTILDE  | HENRI<br>YOANN                                      | NICOLAS<br>CLOTILDE<br>ENORA                        | ANITA<br>CAROLINE<br>HENRI<br>ROBIN |
| VIE DES HAMEAUX                               | ACTION SOCIALE   | MAINTENANCE ET ENTRETIEN                            | COMMUNICATION                                       | ANNE MARIE<br>FANNY                 |
| MARGAUX<br>NICOLAS<br>YOANN                   | ENORA<br>MARGAUX<br>CLOTILDE<br>ANITA                                | QUENTIN<br>NICOLAS                                  | NICOLAS<br>ARMAND<br>MARGAUX<br>ENORA               | URBANISME                           |
| NATURE ET PAYSAGE                             | FÊTES ET CÉRÉMONIES  | AMENAGEMENTS URBAINS                                | VENEMENTS ARTISTIQUE ET CULTURELS                   | HENRY<br>ROBIN                      |
| JEAN MARC<br>QUENTIN                          | FANNY<br>ANITA<br>ENORA  | ENORA<br>CAROLINE<br>QUENTIN                        | MARGAUX<br>ANITA<br>JEAN MARC<br>ARMAND             |                                     |
| ENVIRONNEMENT                                 |  | CIMETIERRE  |   |                                     |
| JEAN MARC<br>CAROLINE                         |  |   |   |                                     |



Le Maire,  
Pascal SIMON

La Secrétaire de séance,  
Anne-Marie BEAUFEU



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 21 mars 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026  
Reçu en préfecture le 23/03/2026  
Publié le  
ID : 035-213502792-20260323-2026\_14-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, le conseil municipal de la commune de Saint-Guinoux, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMON, Maire.

**PRESENTS** : Pascal SIMON, Anne-Marie BEAUFEU, Henri DE LATTIGNANT, Fanny GOUDE, Yvonnick BESNARD, Anita BLOT-GUEYE, Jean-Marc GEOFFROY, Clotilde Mornet, Nicolas BONNOT, Caroline FEVRIER, Armand BLANCHERIE, Enora GUILCHER, Quentin FLAMENT

**ABSENTS** : Margaux LAVAL (pouvoir à Enora GUILCHER), Yoann MIRIEL (pouvoir à Armand BLANCHERIE), Quentin FLAMENT (pouvoir à Pascal SIMON)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Anne-Marie BEAUFEU

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents : 12  
Nombre de pouvoirs : 3  
Date de la convocation : 16 mars 2026  
Date de la publication : 16 mars 2026

### DCM2026.14 COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Commission d'appel d'offres (CAO) a vocation à intervenir à titre principal dans le choix des offres, donc dans l'attribution des marchés.

Monsieur le Maire rappelle que sa constitution est toujours obligatoire, lorsqu'une procédure formalisée est mise en œuvre. Elle n'est, en revanche, pas obligatoire en procédure adaptée. Néanmoins, compte tenu du rôle particulier joué par cette commission et de l'importance du montant de certains de ces marchés, Monsieur le Maire propose de consulter la commission d'appel d'offres, même en deçà du seuil de procédure formalisée. Ainsi, elle pourra donner un avis, mais ne pourra attribuer un marché, lorsqu'il est passé selon une procédure adaptée.

Monsieur le Maire rappelle que la CAO d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, Président de droit, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Par ailleurs, il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des membres suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. Le Conseil municipal décide de procéder, par vote à bulletin secret, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres,

- Après dépouillement des votes, à l'unanimité, sont proclamés élus les **membres titulaires** :
  - Monsieur Henri de LATTIGNANT
  - Anita BLOT GUEYE
  - Caroline FEVRIER
- Après dépouillement des votes, à l'unanimité, sont proclamés élus les **membres suppléants** :
  - Yvonnick BESNARD
  - Quentin FLAMENT
  - Nicolas BONNOT



Le Maire,  
Pascal SIMON

La Secrétaire de séance,  
Anne-Marie BEAUFEU



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 21 mars 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 035-213502792-20260323-2026\_15-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, le conseil municipal de la commune de Saint-Guinoux, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMON, Maire.

**PRESENTS** : Pascal SIMON, Anne-Marie BEAUFEU, Henri DE LATAIGNANT, Fanny GOUDE, Yvonnick BESNARD, Anita BLOT-GUEYE, Jean-Marc GEOFFROY, Clotilde Mornet, Nicolas BONNOT, Caroline FEVRIER, Armand BLANCHERIE, Enora GUILCHER, Quentin FLAMENT

**ABSENTS** : Margaux LAVAL (pouvoir à Enora GUILCHER), Yoann MIRIEL (pouvoir à Armand BLANCHERIE), Quentin FLAMENT (pouvoir à Pascal SIMON)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Anne-Marie BEAUFEU

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de pouvoirs : 3

Date de la convocation : 16 mars 2026

Date de la publication : 16 mars 2026

### DCM2026.15 REPRESENTANTS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'élire des représentants au CCAS parmi les membres élus du conseil municipal, dans un délai de 2 mois suivants leur installation. Le CCAS est administré par un conseil d'administration qui comprend le Maire, qui en est Président de plein droit, et en nombre égal, d'au maximum 8 membres élus au sein du conseil municipal et 8 membres nommés par le Maire. Le Maire préside de droit le conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** que le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS est fixé à 13 : le président, 6 membres élus du conseil municipal et 6 membres désignés par le Maire qui seront contactés pour l'installation du CCAS ;

|           |                    |
|-----------|--------------------|
| Président | Pascal SIMON       |
| 1         | Anne-Marie BEAUFEU |
| 2         | Anita BLOT-GUEYE   |
| 3         | Enora GUILCHER     |
| 4         | Clotilde MORNET    |
| 5         | Quentin FLAMENT    |
| 6         | Nicolas BONNOT     |

Le Maire,  
Pascal SIMON

La Secrétaire de séance,  
Anne-Marie BEAUFEU





## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 21 mars 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026  
Reçu en préfecture le 23/03/2026  
Publié le  
ID : 035-213502792-20260323-2026\_16-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, le conseil municipal de la commune de Saint-Guinoux, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMON, Maire.

**PRESENTS** : Pascal SIMON, Anne-Marie BEAUFEU, Henri DE LATTIGNANT, Fanny GOUDE, Yvonnick BESNARD, Anita BLOT-GUEYE, Jean-Marc GEOFFROY, Clotilde Mornet, Nicolas BONNOT, Caroline FEVRIER, Armand BLANCHERIE, Enora GUILCHER, Quentin FLAMENT

**ABSENTS** : Margaux LAVAL (pouvoir à Enora GUILCHER), Yoann MIRIEL (pouvoir à Armand BLANCHERIE), Quentin FLAMENT (pouvoir à Pascal SIMON)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Anne-Marie BEAUFEU

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents : 12  
Nombre de pouvoirs : 3  
Date de la convocation : 16 mars 2026  
Date de la publication : 16 mars 2026

### DCM2026.16 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire rappelle, conformément à l'article 1650 du Code Général des impôts, qu'il est institué dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par un adjoint délégué.

Pour la commune de Saint-Guinoux, comptant moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** les personnes inscrites dans le tableau suivant et sollicite Monsieur le Maire afin d'en informer les services fiscaux dans les meilleurs délais :

| Prénom NOM                | Qualité                   | RUE                      | CP    | VILLE      |
|---------------------------|---------------------------|--------------------------|-------|------------|
| COMMISSAIRES TITULAIRES   |                           |                          |       |            |
| Mr Pascal SIMON           | Président                 | 7, rue de la Mairie      | 35430 | ST GUINOUX |
| Mr Henri DE LATTIGNANT    | 1 <sup>er</sup> adjoint   |                          | 35430 | ST GUINOUX |
| Mme Anita BLOT GUEYE      | Conseillère municipale    |                          | 35430 | ST GUINOUX |
| Mr Jean Marc GEOFFROY     | Conseiller municipal      |                          | 35430 | ST GUINOUX |
| Mr Francis SORRE          | Administré                | 11 rue de la Salle Verte | 35430 | ST GUINOUX |
| Mr Auguste BACHELOT       | Administré                | 21 rue des Cèdres        | 35430 | ST GUINOUX |
| COMMISSAIRES SUPPLEANTS   |                           |                          |       |            |
| Mme Anne-Marie BEAUFEU    | 2 <sup>ème</sup> adjointe | La Toisse                | 35430 | ST GUINOUX |
| Mr Yvonnick BESNARD       | 3 <sup>ème</sup> adjoint  | Le Bois Hinault          | 35430 | ST GUINOUX |
| Mme Marie-Annick CHARTIER | Administré                | 4 rue des Safrais        | 35430 | ST GUINOUX |
| Mr Patrick GAUDIN         | Administré                | 21 rue du Clos Bodou     | 35430 | ST GUINOUX |
| Mr Sylvain HELIES         | Administré                | Le Trélat                | 35430 | ST GUINOUX |
| Mr André LEBRISSE         | Administré                | La Haute Garde           | 35430 | ST GUINOUX |



Le Maire,  
Pascal SIMON

La Secrétaire de séance,  
Anne-Marie BEAUFEU



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 21 mars 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026  
Reçu en préfecture le 23/03/2026  
Publié le  
ID : 035-213502792-20260323-2026\_17-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, le conseil municipal de la commune de Saint-Guinoux, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMON, Maire.

**PRESENTS** : Pascal SIMON, Anne-Marie BEAUFEU, Henri DE LATAIGNANT, Fanny GOUDE, Yvonnick BESNARD, Anita BLOT-GUEYE, Jean-Marc GEOFFROY, Clotilde Mornet, Nicolas BONNOT, Caroline FEVRIER, Armand BLANCHERIE, Enora GUILCHER, Quentin FLAMENT

**ABSENTS** : Margaux LAVAL (pouvoir à Enora GUILCHER), Yoann MIRIEL (pouvoir à Armand BLANCHERIE), Quentin FLAMENT (pouvoir à Pascal SIMON)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Anne-Marie BEAUFEU

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents : 12  
Nombre de pouvoirs : 3  
Date de la convocation : 16 mars 2026  
Date de la publication : 16 mars 2026

### **DCM2026.17 DESIGNATION DU REPRESENTANT AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ENERGIE (SDE35)**

Monsieur le Maire rappelle que le SDE 35 est un syndicat mixte fermé composé de communes, d'EPCI et de la métropole de Rennes chargé de l'organisation du service public local de l'énergie. Il convient de désigner un délégué qui siègera au sein du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme déléguée au sein du SDE 35 :

- **Délégué communal** : Jean-Marc GEOFFROY

Le Maire,  
Pascal SIMON



La Secrétaire de séance,  
Anne-Marie BEAUFEU



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 21 mars 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026  
Reçu en préfecture le 23/03/2026  
Publié le  
ID : 035-213502792-20260323-2026\_18-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, le conseil municipal de la commune de Saint-Guinoux, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMON, Maire.

**PRESENTS** : Pascal SIMON, Anne-Marie BEAUFEU, Henri DE LATAIGNANT, Fanny GOUDE, Yvonnick BESNARD, Anita BLOT-GUEYE, Jean-Marc GEOFFROY, Clotilde Mornet, Nicolas BONNOT, Caroline FEVRIER, Armand BLANCHERIE, Enora GUILCHER, Quentin FLAMENT

**ABSENTS** : Margaux LAVAL (pouvoir à Enora GUILCHER), Yoann MIRIEL (pouvoir à Armand BLANCHERIE), Quentin FLAMENT (pouvoir à Pascal SIMON)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Anne-Marie BEAUFEU

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents : 12  
Nombre de pouvoirs : 3  
Date de la convocation : 16 mars 2026  
Date de la publication : 16 mars 2026

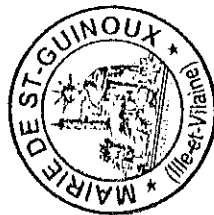
### DCM2026.18 DESIGNATION DU REPRESENTANT AU SYNDICAT DES EAUX DE BEAUFORT

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat des Eaux de Beaufort est un syndicat mixte qui assure la gestion, l'alimentation et le traitement en eau potable de 35 communes adhérentes sur la région de Saint-Malo et Dol-de-Bretagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme délégués au sein du Syndicat des Eaux de Beaufort :

- **Délégués titulaires (2)**: Fanny Goudé et Yvonnick BESNARD
- **Délégué suppléant (1)**: Jean-Marc GEOFFROY

Le Maire,  
Pascal SIMON



La Secrétaire de séance,  
Anne-Marie BEAUFEU



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 21 mars 2026

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

ID : 035-213502792-20260321-2026\_19-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, le conseil municipal de la commune de Saint-Guinoux, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMON, Maire.

**PRESENTS** : Pascal SIMON, Anne-Marie BEAUFEU, Henri DE LATTIGNANT, Fanny GOUDE, Yvonnick BESNARD, Anita BLOT-GUEYE, Jean-Marc GEOFFROY, Clotilde Mornet, Nicolas BONNOT, Caroline FEVRIER, Armand BLANCHERIE, Enora GUILCHER, Quentin FLAMENT

**ABSENTS** : Margaux LAVAL (pouvoir à Enora GUILCHER), Yoann MIRIEL (pouvoir à Armand BLANCHERIE), Quentin FLAMENT (pouvoir à Pascal SIMON)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Anne-Marie BEAUFEU

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de pouvoirs : 3

Date de la convocation : 16 mars 2026

Date de la publication : 16 mars 2026

### **DCM2026.19 DESIGNATION DU REPRESENTANT AU SYNDICAT DES BASSINS COTIERS DE LA REGION DE DOL-DE-BRETAGNE (SBCDoI)**

Monsieur le Maire rappelle que le SBCDoI exerce, pour l'ensemble de ses membres, l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (article L. 211-7 I 12° du code de l'environnement). Cette compétence s'exprime sur les bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne par le fait que :

- Le syndicat a pour objet de porter la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne. Il n'a pas la compétence travaux.
- Le syndicat assure, en lien permanent avec la CLE, dont il constitue l'exécutif, les moyens d'animation de la CLE, l'élaboration, le suivi, l'évaluation et les révisions du SAGE.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme délégués au sein du Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne :**

- **Délégué titulaire** : Yvonnick BESNARD
- **Délégué suppléant** : Fanny GOUDE

Le Maire,  
Pascal SIMON

La Secrétaire de séance,  
Anne-Marie BEAUFEU



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 21 mars 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 035-213502792-20260323-2026\_20-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, le conseil municipal de la commune de Saint-Guinoux, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMON, Maire.

**PRESENTS** : Pascal SIMON, Anne-Marie BEAUFEU, Henri DE LATTIGNANT, Fanny GOUDE, Yvonnick BESNARD, Anita BLOT-GUEYE, Jean-Marc GEOFFROY, Clotilde Mornet, Nicolas BONNOT, Caroline FEVRIER, Armand BLANCHERIE, Enora GUILCHER, Quentin FLAMENT

**ABSENTS** : Margaux LAVAL (pouvoir à Enora GUILCHER), Yoann MIRIEL (pouvoir à Armand BLANCHERIE), Quentin FLAMENT (pouvoir à Pascal SIMON)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Anne-Marie BEAUFEU

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de pouvoirs : 3

Date de la convocation : 16 mars 2026

Date de la publication : 16 mars 2026

### DCM2026.20 DESIGNATION DU REPRESENTANT AU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

Suite aux élections municipales, la composition de la commission locale de l'Eau du SAGE des Bassins Côtiers de la Région de Dol-de-Bretagne et notamment celle du collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, doit être redéfinie.

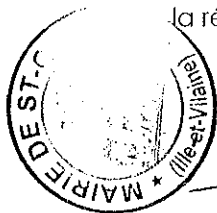
Un appel à candidature est lancé auprès des communes pour que chaque conseil municipal puisse désigner le représentant qui sera chargé de participer aux débats et de voter lors des étapes décisionnelles suivie par la Commission Locale de l'Eau. Le représentant communal de la CLE n'est pas impérativement le Maire mais peut être un adjoint ou un conseiller en charge des dossiers en rapport avec l'aménagement du territoire, l'environnement, et l'eau dans ses aspects qualitatifs et quantitatifs.

La candidature du représentant communal sera ensuite transmise à l'Association des Maires d'Ille-et-Vilaine qui statuera sur la composition du collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux et retiendra un nombre limité de représentants communaux titulaires dans la CLE.

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation du représentant communal au sein de la CLE du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **DESIGNE** comme représentant communal au sein de la CLE du SAGE des Bassin côtiers de la région de Dol-de-Bretagne : Fanny GOUDE. Son suppléant sera Nicolas BONNOT.



Le Maire,  
Pascal SIMON

La Secrétaire de séance,  
Anne-Marie BEAUFEU



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 21 mars 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026  
Reçu en préfecture le 23/03/2026  
Publié le  
ID : 035-213502792-20260323-2026\_21-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, le conseil municipal de la commune de Saint-Guinoux, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMON, Maire.

**PRESENTS** : Pascal SIMON, Anne-Marie BEAUFEU, Henri DE LATTIGNANT, Fanny GOUDE, Yvonnick BESNARD, Anifa BLOT-GUEYE, Jean-Marc GEOFFROY, Clotilde Mornet, Nicolas BONNOT, Caroline FEVRIER, Armand BLANCHERIE, Enora GUILCHER, Quentin FLAMENT

**ABSENTS** : Margaux LAVAL (pouvoir à Enora GUILCHER), Yoann MIRIEL (pouvoir à Armand BLANCHERIE), Quentin FLAMENT (pouvoir à Pascal SIMON)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Anne-Marie BEAUFEU

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de pouvoirs : 3

Date de la convocation : 16 mars 2026

Date de la publication : 16 mars 2026

### DCM2026.21 DESIGNATION DU REPRESENTANT AUX DIGUES ET MARAIS

Monsieur le Maire rappelle que l'Association Syndicale des Digues et Marais de Dol est située en bordure de la Baie du Mont Saint-Michel. Elle regroupe tous propriétaires d'un terrain ou d'une résidence située dans une zone inondable qui s'étend sur 12 000 hectares et 22 communes, représentant environ 9000 habitants. Elle entretient un linéaire de 350 kilomètres de canaux qui évacuent non seulement les eaux de son enclave, mais aussi celles d'un bassin versant de 22 000 hectares, situé en amont. Elle gère également sept exutoires à la mer (vannes secteurs, porte à flots, clapets) et une station de pompage.

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation du délégué à l'association Digues et Marais.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme délégué à l'association Digues et Marais :**

- **Délégué titulaire** : Pascal SIMON



Le Maire,  
Pascal SIMON

La Secrétaire de séance,  
Anne-Marie BEAUFEU



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 21 mars 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026  
Reçu en préfecture le 23/03/2026  
Publié le  
ID : 035-213502792-20260323-2026\_22-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, le conseil municipal de la commune de Saint-Guinoux, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMON, Maire.

**PRESENTS** : Pascal SIMON, Anne-Marie BEAUFEU, Henri DE LATTIGNANT, Fanny GOUDE, Yvonnick BESNARD, Anita BLOT-GUEYE, Jean-Marc GEOFFROY, Clotilde Mornet, Nicolas BONNOT, Caroline FEVRIER, Armand BLANCHERIE, Enora GUILCHER, Quentin FLAMENT

**ABSENTS** : Margaux LAVAL (pouvoir à Enora GUILCHER), Yoann MIRIEL (pouvoir à Armand BLANCHERIE), Quentin FLAMENT (pouvoir à Pascal SIMON)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Anne-Marie BEAUFEU

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de pouvoirs : 3

Date de la convocation : 16 mars 2026

Date de la publication : 16 mars 2026

### DCM2026.22 DESIGNATION DU REPRESENTANT A L'OFFICE DES SPORTS MESNIL ET RANCE (OSMR)

Monsieur le Maire rappelle que l'Association Office des Sports Mesnil et Rance est composée des communes de Châteauneuf d'I&V, La Ville es Nonais, Miniac-Morvan, Saint-Guinoux, Saint-Suliac et St Père. Elle a pour objectif de promouvoir l'animation sportive ainsi que sa pratique, par différentes actions :

- Organisation de stages de cadres et perfectionnement dans différentes disciplines sportives,
- Organisation de stages de secourisme,
- Soutien de commissions
- Accompagnement de projets
- Actions dans le cadre de la cohésion sociale, vers le sport adapté, le handicap...

Son bureau directeur se compose notamment de 6 élus titulaires et 6 élus suppléants.

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation du délégué à l'association Office des Sports Mesnil et Rance.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme délégué à l'association Office des Sports Mesnil et Rance :**

- **Délégué titulaire** : Jean-Marc GEOFFROY
- **Délégué suppléant** : Fanny GOUDE



Le Maire,  
Pascal SIMON

La Secrétaire de séance,  
Anne-Marie BEAUFEU



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 21 mars 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026  
Reçu en préfecture le 23/03/2026  
Publié le  
ID : 035-213502792-20260323-2026\_23-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, le conseil municipal de la commune de Saint-Guinoux, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMON, Maire.

**PRESENTS** : Pascal SIMON, Anne-Marie BEAUFEU, Henri DE LATTIGNANT, Fanny GOUDE, Yvonnick BESNARD, Anita BLOT-GUEYE, Jean-Marc GEOFFROY, Clotilde Mornet, Nicolas BONNOT, Caroline FEVRIER, Armand BLANCHERIE, Enora GUILCHER, Quentin FLAMENT

**ABSENTS** : Margaux LAVAL (pouvoir à Enora GUILCHER), Yoann MIRIEL (pouvoir à Armand BLANCHERIE), Quentin FLAMENT (pouvoir à Pascal SIMON)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Anne-Marie BEAUFEU

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de conseillers présents : 12  
Nombre de pouvoirs : 3  
Date de la convocation : 16 mars 2026  
Date de la publication : 16 mars 2026

### DCM2027.23 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ANTENNE DU SDIS DE PLERGUER

Monsieur le Maire rappelle que le projet de construction d'une antenne du SDIS s'est achevé et qu'un correspondant incendie secours doit être désigné.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme correspondant incendie secours à l'antenne du SDIS 35 :**

Délégué titulaire : Yvonnick BESNARD  
Délégué suppléant : Jean-Marc GEOFFROY

Le Maire,  
Pascal SIMON



La Secrétaire de séance,  
Anne-Marie BEAUFEU



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 21 mars 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026  
Reçu en préfecture le 23/03/2026  
Publié le  
ID : 035-213502792-20260323-2026\_24-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, le conseil municipal de la commune de Saint-Guinoux, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMON, Maire.

**PRESENTS** : Pascal SIMON, Anne-Marie BEAUFEU, Henri DE LATTIGNANT, Fanny GOUDE, Yvonnick BESNARD, Anifa BLOT-GUEYE, Jean-Marc GEOFFROY, Clotilde Mornet, Nicolas BONNOT, Caroline FEVRIER, Armand BLANCHERIE, Enora GUILCHER, Quentin FLAMENT

**ABSENTS** : Margaux LAVAL (pouvoir à Enora GUILCHER), Yoann MIRIEL (pouvoir à Armand BLANCHERIE), Quentin FLAMENT (pouvoir à Pascal SIMON)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Anne-Marie BEAUFEU

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de pouvoirs : 3

Date de la convocation : 16 mars 2026

Date de la publication : 16 mars 2026

### DCM2027.24 DESIGNATION D'UN DELEGUE AU PARC NATUREL REGIONAL DE LA RANCE-EMERAUDE

Le Maire rappelle l'adhésion volontaire de la commune au syndicat notamment dans le cadre des projets de parc phytoremédié et de la base de canoé-kayak.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme délégué au PNR RANCE-EMERAUDE :**

**Délégué titulaire** : Henri DE LATTIGNANT

**Délégué suppléant** : Pascal SIMON

Le Maire,  
Pascal SIMON

La Secrétaire de séance,  
Anne-Marie BEAUFEU

